

## NBI à la Mairie de Paris : Zut, j'suis pas en ZUS, c'est juste une ZSP



### Je suis pourtant en zone prioritaire !

Il existe dans la capitale une particularité toute parisienne : Des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP). Les premières ont été fixées par un décret en 1996, les secondes ont été créées récemment par ce Gouvernement.

Depuis plusieurs mois, la CGT dénonce le choix de la Mairie de Paris de limiter le versement de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) uniquement aux agents exerçant leurs fonctions en Zone Urbaine Sensibles\*. Notre syndicat défend l'extension de cette « prime » à ceux également en poste dans ces nouvelles Zones de Sécurité Prioritaire.

Symbole de cette aberration, les personnels de la nouvelle bibliothèque Vaclav-Havel (XVIIIe) croyaient être classés en ZUS. Pour preuve, le jardin Eole situé à proximité a été fermé sur ordre de la Mairie de Paris pour cause d'insécurité. Ils ne sont finalement.... qu'entre deux ZSP et n'auront pas droit à cette NBI qu'ils pensaient pouvoir obtenir ! Pareil pour les collègues de la bibliothèque Flandre (XIXe) eux aussi en poste dans un quartier *particulièrement fragile* si l'on en croit le maire de l'arrondissement.

Ces exemples peuvent, bien entendu, s'étendre à de nombreux autres équipements municipaux.

Le gouvernement actuel ayant décrété qu'une partie du XVIIIème (la Goutte d'or) et du XIXème (zone inscrite dans un triangle « Flandre, Stalingrad, Crimée ») figurerait dans ce nouveau dispositif afin de combattre un taux de criminalité record, il nous semble légitime de reprendre l'analyse gouvernementale et de profiter de cette redéfinition des frontières parisiennes pour offrir aux personnels une vraie reconnaissance de leur travail dans un environnement de plus en plus délétère.

**Le Maire qui considère que Paris est une capitale en mouvement, ne saurait se satisfaire du décret de 1996, apparemment obsolète, qui fixe le secteur géographique de ces grands ensembles ou quartiers d'habitat dégradés qui définissent les ZUS depuis 2009. Les problèmes de sécurité que peuvent rencontrer les agents sont à revoir par le Conseil de Paris. Même le très chic 1er arrondissement pourrait être classé ZSP si l'on se souvient des grèves qui ont touchés les agents du musée du Louvre, dépassés par les vols à l'arrachée, et à répétition, devant la grande Pyramide.**

**On entend déjà les élus nous répondre que « *mais voyons, zone urbaine sensible et zone de sécurité ce n'est pas du tout la même chose* » ! Mais nous savons bien que la municipalité aime jouer sur les mots. ! Qu'en pensent plutôt nos collègues ?**

**Pour nous, ZUS et ZSP sont synonymes et c'est la conjonction de ces deux périmètres qui doit maintenant servir de référence à l'attribution des NBI pour zones sensibles. La Mairie de Paris devrait donc être *sensible* à cette question *prioritaire* pour les personnels.**

**\* Principe d'attribution de la NBI dans les ZUS : Cette prime est versée dès lors que l'agent travaille dans le secteur géographique de ces grands ensembles ou quartiers d'habitat dégradé ou dans les services et équipements en relation directe avec la population de ces grands ensembles ou quartiers d'habitat dégradé. Cette liste est fixée par un décret de décembre 1996.**